



ÉGALITÉ

& CITOYENNETÉ DES FEMMES

DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Présentation abrégée de l'enquête réalisée
en 2017 par l'association Tissé Métisse
sur le territoire de Nantes Métropole

**Tissé
Métisse**
L'ASSOCIATION

avec le soutien de :



Remerciements à toutes les structures et personnes qui ont permis la réalisation de l'enquête :

Conseil d'administration de Tissé Métisse (Anne-France Goulet, Présidente, Momi Teiv, Vice-présidente et Michel Surget)/ Equipe de Tissé Métisse (Amila El Koubaily, Coordinatrice du Pôle Femmes)/ Pôle Femmes (Alexandre Rhoul) / participants au Comité de pilotage de l'enquête/Cezam Pays de la Loire (Jean-Bernard Desmonts, Noëlle Reyrier)/ Pierre CAM sociologue/Marie-Hélène Niviolet militante associative.
Aux équipes et utilisatrices : Missions locales et maison de l'emploi de Nantes Nord, Nantes Est et Bellevue/ I'URSSAF/ Caré des services/ Conseil citoyen de Plaisance/ Centres socioculturels Bout des Landes, Bout des Pavés, Petite Sensive, Port-Boyer, Bottière, Plorière, Château, Plaisance/ Secours populaire/ Arène, collectif Divers cité, Des femmes en fil, RAPI, Regart's, Style Alpage, La male créative, Cité Côté Femmes, Union Des Habitants de Plaisance, Femmes et ensemble, Mission Egalité de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole/ Mr le Sous-préfet, chargé de mission pour la politique de la ville, l'emploi et la cohésion sociale, aux délégués du préfet ainsi qu'au service de la politique de la Ville.

Le rapport complet de l'enquête est disponible sur le site internet de l'association Tissé Métisse : www.tisse-metisse.org

Cette étude a été réalisée par l'association Tissé Métisse sous la direction de Sylvain Badle, directeur de Tissé Métisse et pilotée par Claire Bloch, chargée de mission Egalité, Citoyenneté des femmes et Lutte contre les discriminations.

Elle a été menée avec le soutien de la préfecture de la région Pays de la Loire, du CGET, de Nantes Métropole, de Cezam Pays de la Loire et avec la présence des Villes de Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Orvault.

Les résultats ont été traités et analysés en collaboration avec Pierre CAM, sociologue, maître de conférences à l'UFR de sociologie de l'université de Nantes et membre du Conseil scientifique de l'Observatoire de la Vie Étudiante.

Publication de l'association Tissé Métisse / Directeur de publication : Sylvain Badle / Rédaction : Claire Bloch et Sylvain Badle Graphisme et mise en page : solexgraphisme.fr / Imprimerie Allias / Tirage 2000 exemplaires / septembre 2017 / Crédit photos : Guillaume Kerhervé / Illustration Simone Veil : Yassin Latrache

**«Ce qui est insupportable,
c'est de parler et de ne pas
être entendu.»**

Simone Veil



En 2014, l'association Tisse Métisse éditait le livret «Paroles de femmes». Ce livret faisait suite à la création de la pièce de théâtre «Yam, Odette, Khadija, Aminata et leurs enfants... Elles en ont vu de toutes les couleurs¹»

Édité comme un recueil de paroles et présentant certains dialogues de la pièce, ce travail a permis de laisser une trace des nombreux échanges du «pôle femmes» de Tissé Métisse. À la lecture des textes, on comprend les interrogations principales sous-jacentes à ces échanges et qui restituent des débats qui ont réellement eu lieu au sein du groupe. Les femmes parlent et s'interpellent sur la parentalité, l'égalité, la laïcité, l'interculturalité.

Aussi, à l'occasion de la promulgation de la loi pour l'égalité entre les hommes et les femmes le 4 août 2014, nous nous sommes interrogés sur la réalité de cette égalité pour les femmes qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Nantes Métropole.

Avec le soutien et l'appui indéfectible des femmes engagées à Tissé Métisse, nous avons élaboré un questionnaire et investi quatre communes du territoire pour réaliser cette enquête².

Ce livret présente la synthèse d'un rapport d'enquête probant que vous pouvez vous procurer sur le site internet de notre association (www.tisse-metisse.org) ou dans nos bureaux.

Cette enquête est une photographie de la réalité de 2017 sur un panel de 342 femmes. Elle rapporte une vision fidèle des réalités inégalitaires, des réalités variées de discrimination de genre, mais aussi une vision positive de l'engagement naturel et volontaire de ces femmes des quartiers dans leur majorité, une vitalité d'engagement trop peu prise en compte mais qui est bien réelle.

1. Pièce créée en 2013 par l'Association Tissé métisse avec le concours de la compagnie «Théâtre d'ici et d'ailleurs» et jouée dans sa version initiale par les femmes du «pôle femmes» de Tissé Métisse. Depuis, cette pièce a été reprise par la compagnie et est inscrite à leur répertoire. La pièce originale est disponible en DVD : animation@tisse-metisse.org.

2. En 2016, le sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville, Mr Sébastien BECOULET, inscrit cette enquête et ses moyens de restitution au programme de financement des actions «politique de la ville» auprès du CGET44. Parmi les villes concernées, Saint Herblain et Rezé participèrent au comité de pilotage de l'action, ainsi qu'un représentant du service Cohésion Sociale/politique de la ville de la préfecture.

CONTEXTE de l'enquête



LA CITOYENNETÉ :
Participer à la vie de la société.

L'ÉGALITÉ Femmes-Hommes :
L'égalité juridique mais pas seulement !

LA LAÏCITÉ :
Concilier religion et vivre-ensemble.

En 2017, l'association Tissé Métisse a rencontré 342 femmes qui ont accepté de parler de leur sentiment, de leur opinion et de leur quotidien concernant la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la laïcité.

POURQUOI ?

Réaliser un état des lieux de la situation actuelle des femmes dans les quartiers ciblés.

Valoriser la parole des femmes. Nourrir les réflexions et orienter l'action de l'association Tissé Métisse, des politiques publiques sur les territoires concernés et de la société civile locale.

OÙ ?

L'enquête a été menée dans huit quartiers prioritaires de Nantes Métropole : Bellevue (Nantes/Saint-Herblain), Bout des Landes, Bout des Pavés, Chêne des Anglais (Nantes Nord), Port Boyer, Le Ranzay, La Halvêque, Bottière Pin Sec (Nantes Est), Château (Rezé), Plaisance (Orvault).

QUI ?

Seules des femmes majeures ont été interrogées. Pour la plupart, ces femmes ont été rencontrées dans des services publics (ex : maisons de l'emploi), des centres socioculturels ou encore dans des associations. Elles représentent donc la partie la plus visible des femmes des quartiers populaires.

COMMENT ?

L'étude Égalité et Citoyenneté des femmes a été réalisée à l'aide d'un questionnaire d'enquête. Pour contourner les difficultés de compréhension, de langue et afin de prendre en compte les différences culturelles, le remplissage des questionnaires a été accompagné en face à face par un enquêteur, de manière individuelle ou par groupe de deux ou trois femmes.

TERRITOIRE de l'enquête

Les quartiers prioritaires de Nantes-Métropole.

Les quartiers prioritaires :
Quartiers qui concentrent des habitants à bas revenus comparés aux quartiers voisins.

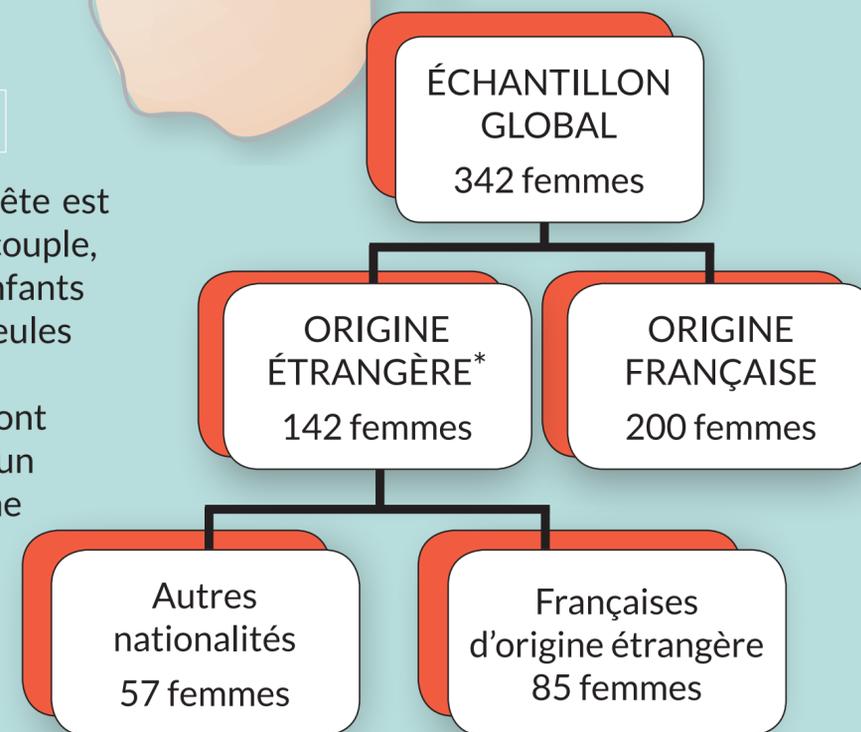


L'ÉCHANTILLON de l'enquête

L'échantillon retenu pour l'enquête est constitué à 49% de femmes en couple, à 34% de femmes seules sans enfants à charge et à 17% de femmes seules avec enfants à charge.

40% des femmes interrogées sont inactives, 35% d'entre elles ont un emploi et 25% sont en recherche d'emploi.

Enfin, notre échantillon est représentatif de la diversité qui compose les quartiers prioritaires.



*Femmes ayant un ou deux parents nés à l'étranger ou étant elles-mêmes de nationalité étrangère.

CE QUE NOUS DIT l'enquête

LE RAPPORT DES FEMMES À LA CITOYENNETÉ

Une citoyenneté faite de valeurs et d'engagement.

Pour les femmes rencontrées dans les quartiers, la citoyenneté passe avant tout par la solidarité.

94% des femmes interrogées déclarent aider parfois ou systématiquement les personnes en difficulté quand elles en ont l'occasion.

Qu'elles vivent seules ou en couple, avec ou sans enfants et qu'elles aient un emploi ou non les femmes s'impliquent réellement dans leur quartier et dans leur ville.

Les femmes s'engagent, souvent plus qu'elles ne le croient. Alors que la moitié des femmes rencontrées s'estiment peu ou pas engagées,

parmi elles, 6 sur 10 sont adhérentes et actives dans une voire plusieurs associations ou organisations citoyennes ou militantes.

Plus de la moitié d'entre elles consacre aux associations du temps toutes les semaines, ce qui représente plus d'une journée par mois. Un tiers d'entre elles y assument des responsabilités.

En revanche, les femmes sont plus éloignées d'autres préoccupations citoyennes.

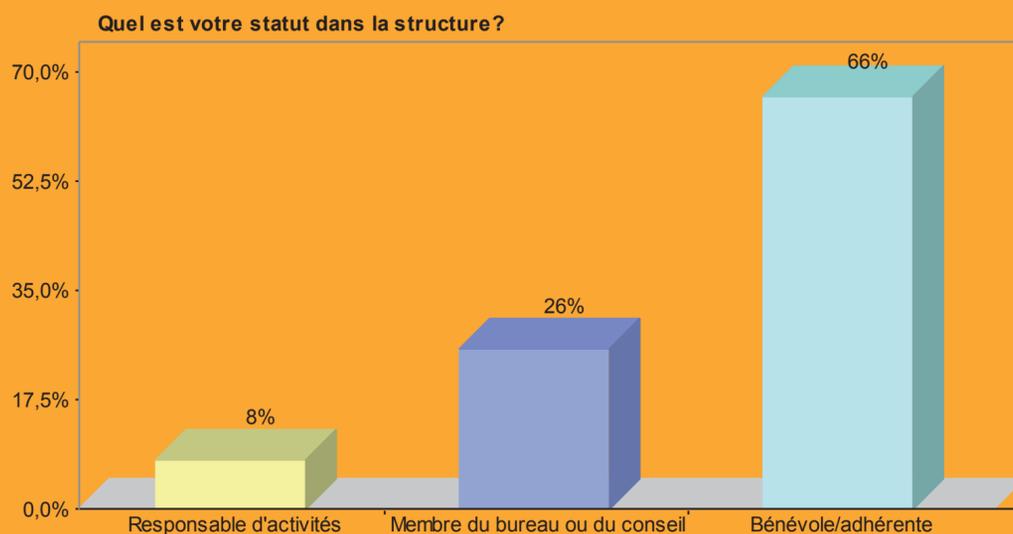
LE VOTE

Lorsque l'on demande aux femmes si elles vont voter lors des élections, des écarts apparaissent. Pour rappel, les femmes qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent pas voter aux élections nationales en France, ni aux élections municipales et européennes lorsqu'elles sont originaires d'un pays extérieur à l'Union Européenne.

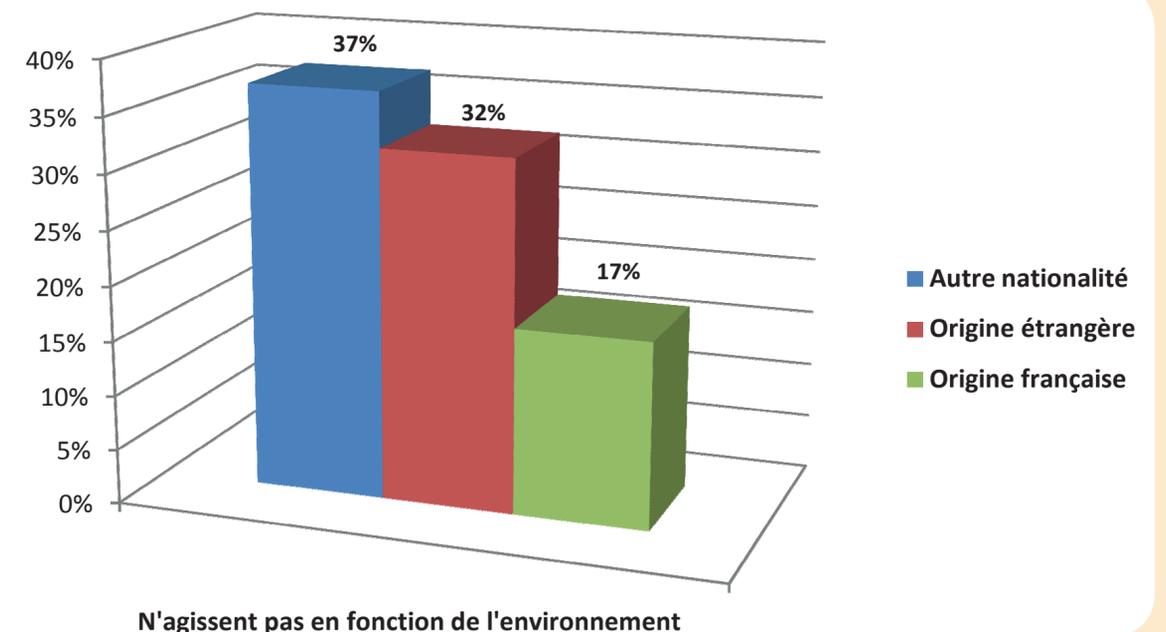
Parmi les françaises rencontrées, celles d'origine étrangère sont deux fois plus nombreuses (26% d'entre elles) que les femmes françaises depuis plusieurs générations (12%) à reconnaître qu'elles ne participent jamais aux élections.

LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Sur l'ensemble des femmes enquêtées, 24% affirment ne jamais être attentives à la préservation de l'environnement. Cela concerne notamment les jeunes. Parmi les femmes de moins de 26 ans, ce taux s'élève à 41%. On observe également une influence de l'ancienneté de l'appartenance à la société française. Parmi les femmes interrogées, celles qui sont françaises depuis plusieurs générations sont plus nombreuses à affirmer être attentives à la préservation de l'environnement, seules 17% d'entre elles n'y participent jamais. A l'inverse, les femmes étrangères, plus récemment arrivées et qui n'ont pas acquis la nationalité française, sont deux fois plus nombreuses à ne jamais agir en considération de l'environnement.



Si ces femmes s'engagent, c'est avant tout par solidarité (36 femmes sur 100 répondantes) et pour améliorer leur environnement et la vie quotidienne (38 femmes sur 100 répondantes). D'ailleurs, les femmes agissent en premier lieu dans le domaine social, en faveur de l'insertion, du lien social et de la solidarité.





À l'inverse, parmi les femmes d'origine étrangère, d'autres obstacles priment.

«*Je n'ose pas.*» ; «*Je ne sais pas comment faire.*» ; «*Je ne pense pas avoir les compétences.*» ; «*J'ai des difficultés avec la langue.*».

D'ailleurs, 75% de ces femmes aimeraient s'engager à l'avenir (c/ 48% des femmes d'origine française).

Plus rarement, certaines femmes rencontrées renoncent à s'engager en raison d'une réserve de leur conjoint et/ou d'une «réticence» à fréquenter des espaces d'activités mixtes. Cela concerne un peu plus de 20% des femmes de nationalité étrangère interrogées. Ce taux est divisé par deux chez les françaises d'origine étrangère et encore par deux chez les femmes d'origine française.

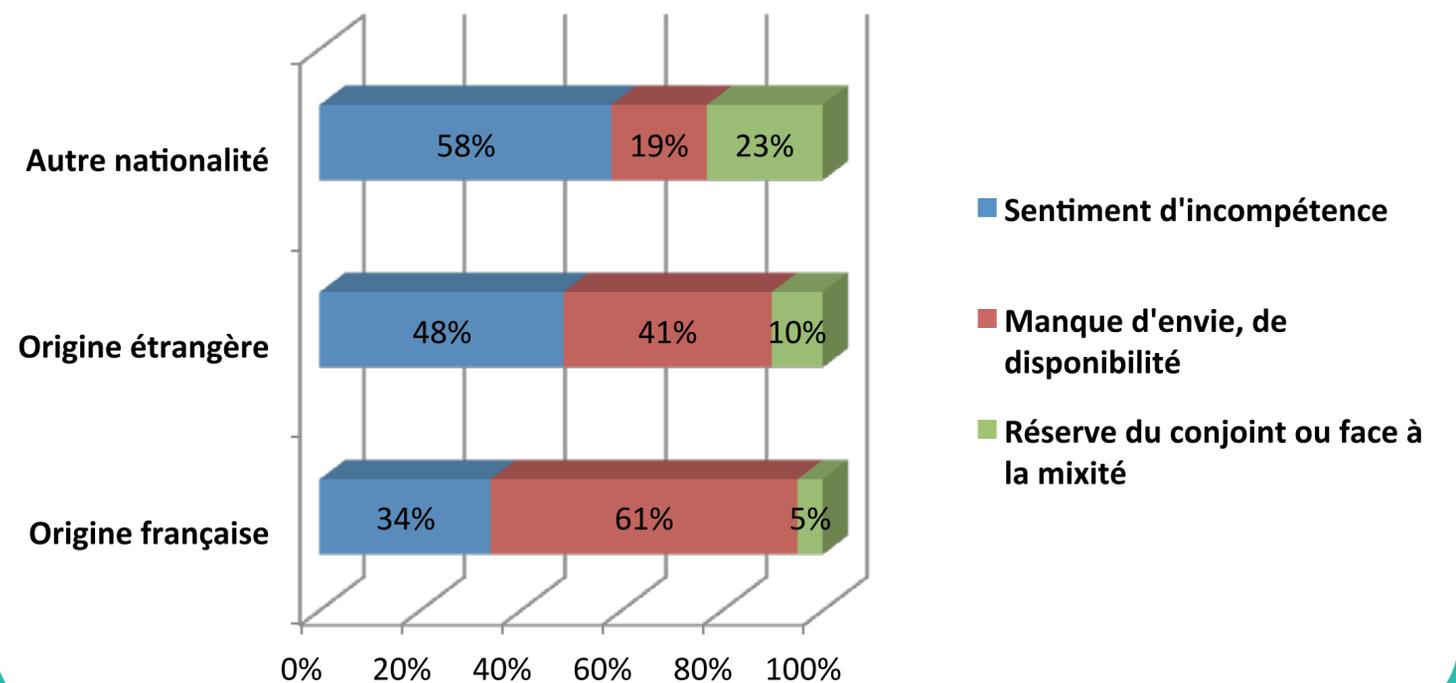
Obstacles et autocensure : des freins à la citoyenneté demeurent

Les freins à la citoyenneté peuvent être de différents ordres. Si certains freins découlent de difficultés extérieures qui s'imposent aux femmes, d'autres relèvent de l'autocensure. Dans notre panel de femmes, les freins cités varient en fonction de l'ancienneté de l'appartenance à la société française.

«*Je n'ai pas le temps.*» ;
«*J'ai d'autres priorités.*» ;
«*Je n'ai pas envie.*».

Ces freins sont les principaux cités par les femmes d'origine française.

Les freins à l'engagement



LE VÉCU DES FEMMES CONCERNANT L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les femmes partagent un fort sentiment d'inégalité.

Les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent un problème majeur de société et les difficultés se révèlent importantes et multiples. Dans notre panel, plus de 8 femmes sur 10 considèrent qu'en pratique il existe des inégalités de traitement entre les hommes et les femmes dans la société française. Ces inégalités sont vécues dans la famille, au travail et dans l'espace public.

DES INÉGALITÉS AU SEIN DE LA FAMILLE

La répartition des tâches quotidiennes demeure inégalitaire.

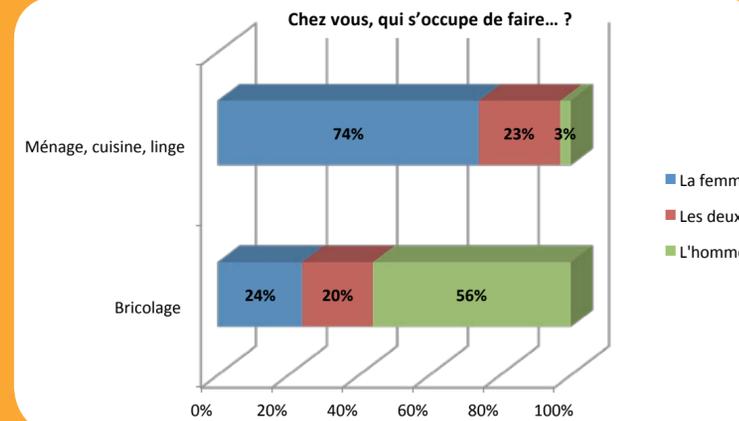
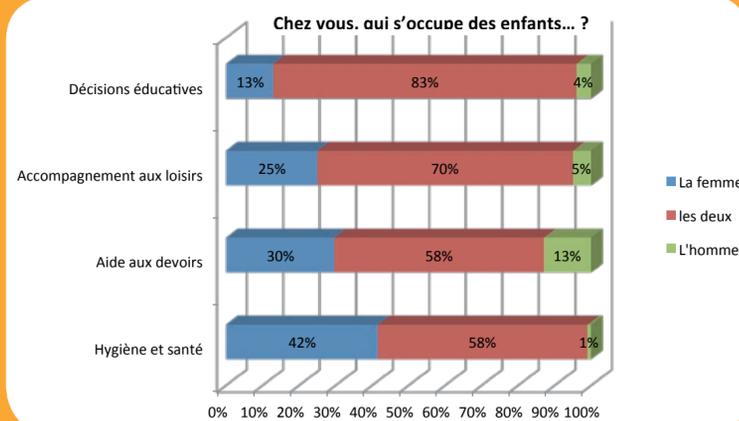
Pour les femmes interrogées, les tâches domestiques et la prise en charge des enfants doivent être partagées entre les deux parents.

Pourtant en pratique, la moitié des femmes que nous avons interrogées sont des femmes seules et des familles monoparentales. Elles sont, de fait, nombreuses à assumer seules les tâches domestiques et la prise en charge des enfants. Les femmes en couple témoignent également d'une répartition inégale des tâches domestiques et éducatives.

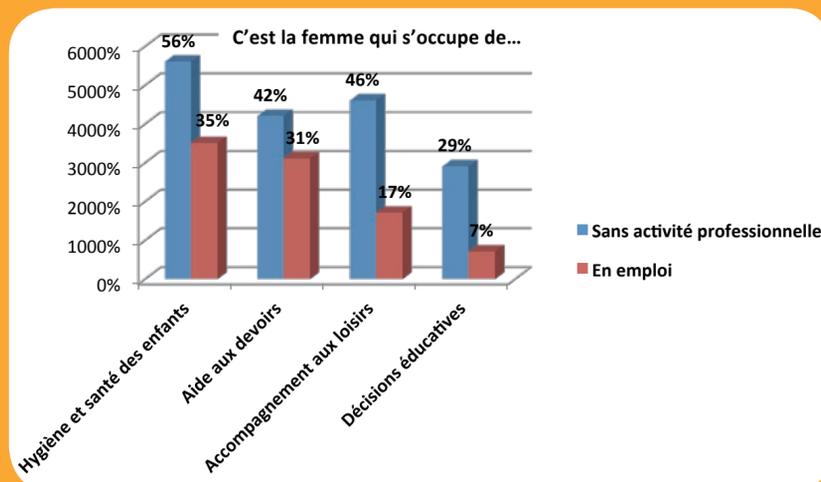


L'autonomie financière des femmes, un enjeu réel en matière d'égalité.

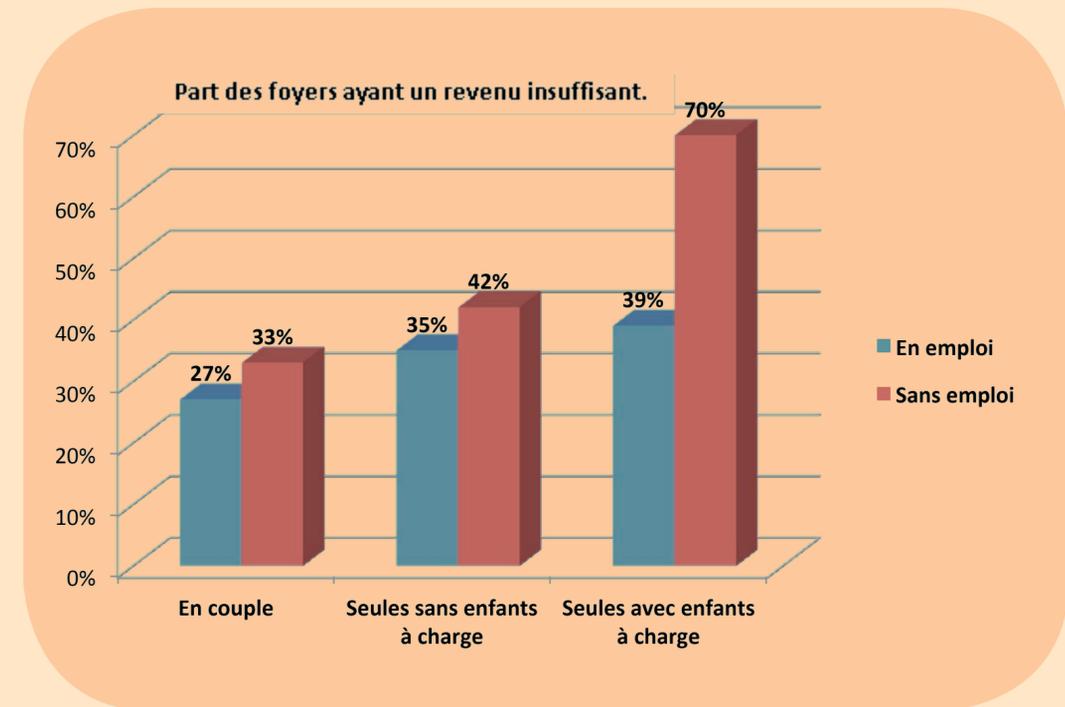
En moyenne, 38% des femmes rencontrées déclarent que leur ménage n'a pas un revenu suffisant pour subvenir aux besoins de la famille. Parmi les femmes seules qui ont des enfants à charge, ce taux s'élève à 70%. Dans les deux cas, l'activité professionnelle des femmes limite les difficultés financières sans les écarter totalement.



En particulier, les femmes qui ne travaillent pas sont plus nombreuses à assumer les tâches quotidiennes seules.



Ainsi, sur 100 actives ayant répondu, 35 affirment que dans leur foyer, seule la femme s'occupe de l'hygiène et de la santé des enfants, sur 100 femmes inactives, on en compte 56.



Au-delà des ressources du foyer, se pose la question des ressources propres des femmes. Parmi les femmes qui ont répondu à l'enquête, 28% déclarent ne pas être indépendantes financièrement, c'est-à-dire ne pas être en capacité de subvenir seules à leurs propres besoins. Au delà, 15% des femmes interrogées déclarent ne pas disposer librement de leur propre argent, cela, alors même que certaines ont un revenu professionnel.



Des inégalités subies dans l'emploi.

Une fois que les femmes ont trouvé un emploi, les inégalités perdurent. Plus de difficultés pour obtenir des postes à responsabilité.

82% des femmes interrogées estiment qu'à poste équivalent l'homme et la femme n'ont pas le même salaire. 57% d'entre elles constatent des discriminations liées au genre dans leur travail. Elles sont autant à affirmer avoir observé, dans leur travail, des agissements sexistes.

DES INÉGALITÉS AU TRAVAIL

Plus que dans la vie privée et dans l'espace public, le sentiment de discrimination des femmes est particulièrement fort en matière d'emploi.

Des inégalités subies dans l'accès à l'emploi.

Sur Nantes Métropole, au sein de la population en âge de travailler, la part des femmes sans emploi est plus importante que celle des hommes. Dans les quartiers prioritaires, ces difficultés semblent renforcées.

Le taux d'activité des femmes rencontrées est dans la norme.

Lorsqu'on interroge les femmes en âge de travailler sur les raisons de leur inactivité, 29% affirment avoir choisi de ne pas travailler, 25% déclarent ne pas travailler car leur situation familiale les en empêche, et 46% sont inactives car elles n'ont pas trouvé de travail.

En ce sens, c'est bien l'absence de perspective professionnelle qui pousse, avant tout, à l'inactivité.

En revanche, le taux d'emploi des femmes interrogées se situe 18 points en dessous du taux d'emploi des femmes sur le territoire de Nantes Métropole.

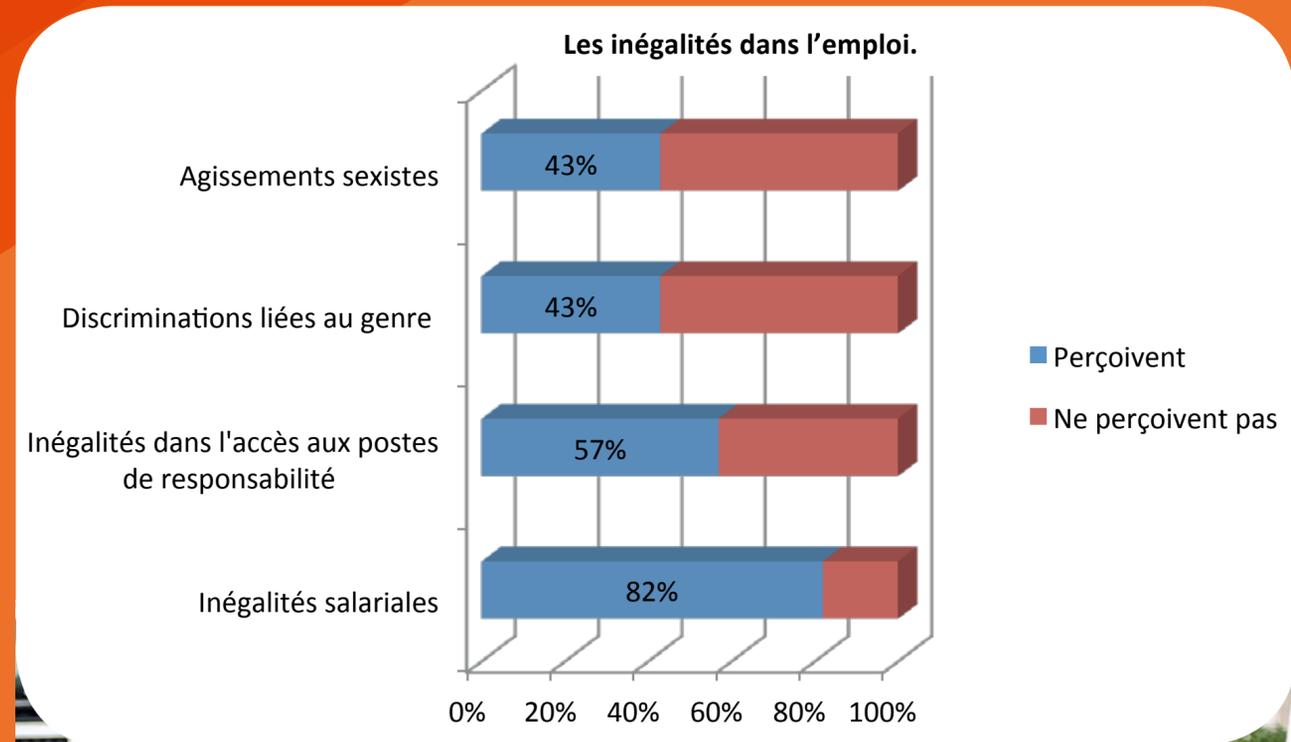
De même, le taux de chômage est extrêmement élevé puisque sur 100 actives de notre panel, 41 sont en recherche d'emploi. Ce taux est 28 points

au dessus du taux de chômage des femmes à Nantes Métropole.

La situation d'emploi est particulièrement inquiétante pour les familles monoparentales. Ces femmes sont les plus touchées par le chômage qui concerne 46% des actives d'origine française seules avec des enfants à charge et 62% des actives d'origine étrangère dans la même situation familiale. De même, chez les femmes en couple, pour un taux d'activité similaire quelque soit l'origine, le taux de chômage est presque deux fois plus élevé chez les femmes d'origine étrangère.

Les femmes d'origine étrangère subissent donc encore plus de discriminations sur le marché du travail.

Enfin, l'inégalité dans l'accès à l'emploi se mesure aussi eu égard à la « qualité » de l'emploi obtenu. Or, dans notre panel, 40% des actives occupées ont un emploi à temps partiel, cela concerne notamment les plus jeunes.



. Taux d'activité des femmes = Nombre d'actives/Femmes en âge de travailler.
 . Taux d'emploi des femmes = Nombre de femmes en emploi/Femmes en âge de travailler.
 . Taux de chômage des femmes = Nombre de femmes au chômage/ensemble des actives.

Un usage des équipements publics parfois difficile.

9 femmes sur 10 déclarent utiliser des équipements publics (piscines, transports en commun...).

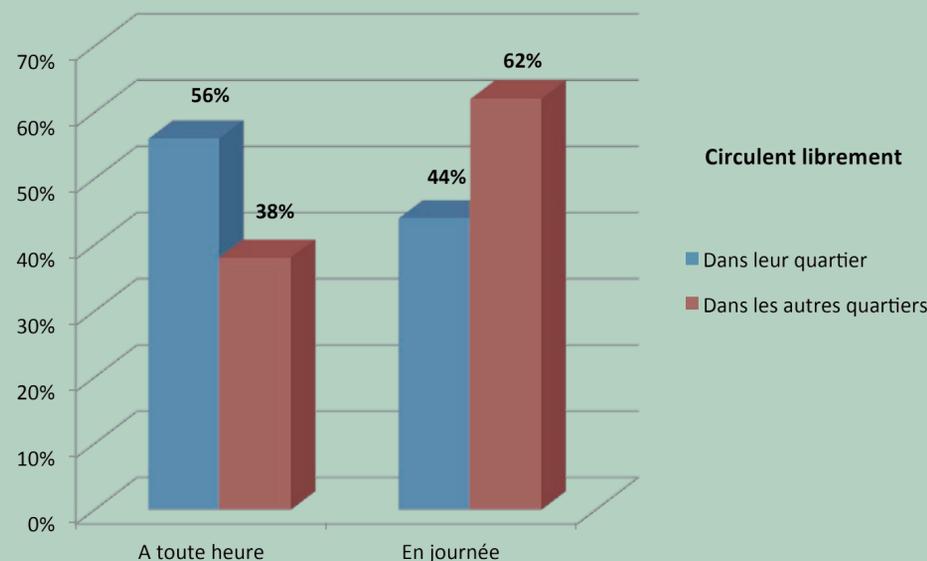
Néanmoins, 16 % des femmes interrogées estiment avoir déjà rencontré des obstacles en tant que femme pour utiliser ces équipements.

On relève également que 19% des répondantes déclarent avoir des difficultés à fréquenter des espaces de loisirs et/ou d'activités mixtes, cela qu'elles soient d'origine française (17%) ou d'origine étrangère (20%).

Une circulation dans l'espace public restreinte.

Outre l'accès aux équipements publics, se pose la question de la liberté de circulation dans l'espace public en tant que femme. Les femmes ne circulent pas librement dans l'espace public, mais limitent leur déplacement en fonction de l'heure et/ou du lieu.

En effet, si 56% des femmes interrogées estiment circuler librement dans leur quartier à toute heure, ce n'est pas le cas pour 44% d'entre elles. Plus encore, dans les autres quartiers, seules 37% des enquêtées circulent librement quelle que soit l'heure alors que 63% évoquent des restrictions.



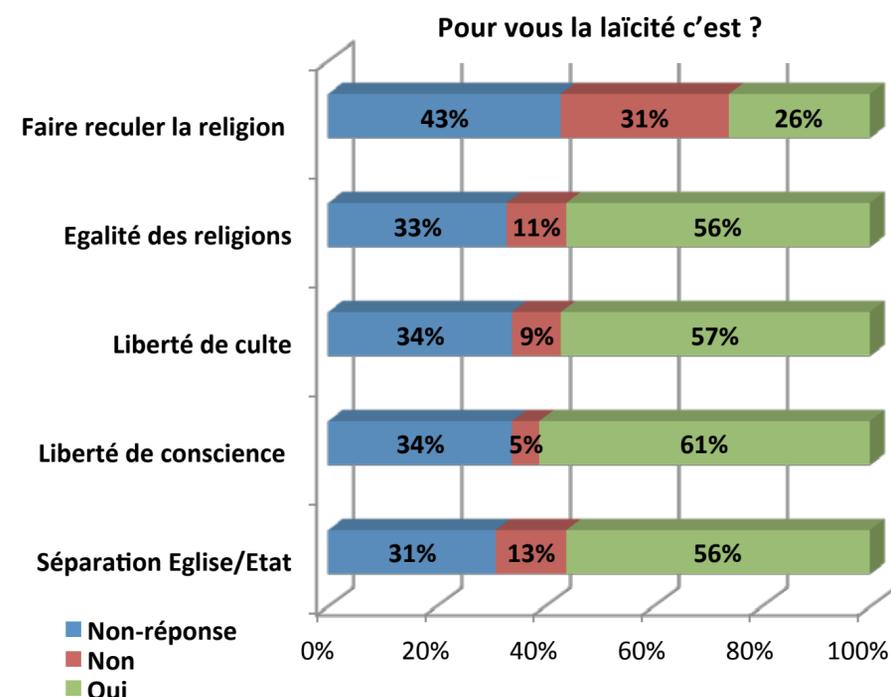
Au-delà, des limitations certaines femmes s'imposent de véritables interdictions. 39% des enquêtées affirment s'interdire l'accès à certains lieux ou territoires. La première cause de cette autocensure est un «sentiment d'insécurité».

Ces femmes s'interdisent les lieux qu'elles estiment dangereux, parfois même dans leur propre quartier. Elles citent notamment certains quartiers du centre-ville de Nantes comme Bouffay ou certains quartiers périphériques tels que Malakoff, Bellevue, les Dervallières...

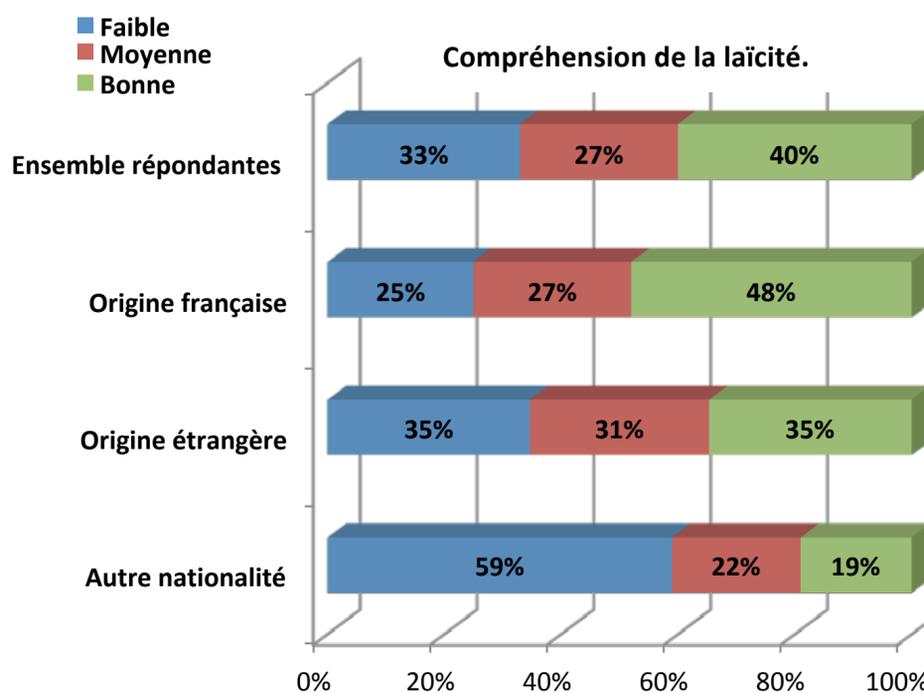
LA PERCEPTION DES FEMMES DE LA LAÏCITÉ

La laïcité, un sujet sensible.

En moyenne, plus d'un tiers des femmes rencontrées n'ont pas répondu aux questions sur la laïcité, les femmes ne savent pas ou ne souhaitent pas se prononcer sur la laïcité. Celles qui ont accepté de se prononcer ont été interrogées sur leur connaissance des différents principes qui sont attachés à la laïcité. Les confusions sont importantes.



À partir de ces réponses, nous avons évalué le niveau de compréhension de la laïcité des femmes rencontrées.



La laïcité, source d'un sentiment de discrimination.

Il existe des confusions importantes sur les règles régissant la place du religieux dans les sphères publique et privée. Pour exemple, on s'aperçoit que la laïcité est perçue par certaines femmes comme une entrave à leur liberté d'accéder à certains lieux publics. Dans le même sens, pour 75% des femmes enquêtées, le fait de porter un signe religieux visible est un frein pour trouver un emploi.

La question du port de signes religieux visibles apparaît comme étant un sujet sensible puisque 26 % des femmes interrogées affirment avoir déjà eu le sentiment d'être discriminées parce qu'elles portaient un signe religieux visible. Si ce taux est de 13% chez les femmes enquêtées d'origine française, il s'élève à 41% pour les femmes d'origine étrangère.

Et maintenant ?

CITOYENNETÉ

ENTENDRE et prendre en compte la parole des femmes qui, du fait de leur engagement collectif, sont de véritables relais d'opinions et de sensibilisation. Cela, afin de favoriser la cohésion sociale.

CONSIDÉRER les femmes comme un vecteur principal de la transformation sociale nécessaire à l'accompagnement des rénovations urbaines.

MILITER auprès des associations de quartier pour une ouverture de leurs instances à la parité, par des mesures d'encouragement et de reconnaissance de ce principe, afin que la cohésion recherchée soit durable.

ÉGALITÉ

FAIRE PREUVE d'une vigilance accrue concernant l'égalité dans tous ses aspects. En effet, ce sujet clivant est un instrument de stagnation sociale, les femmes au-delà de la loi doivent ressentir les effets de celle-ci dans leur quotidien, leurs déplacements, leur travail, ou encore dans leur rôle dans les associations...

INFORMER, accompagner, donner aux femmes les clés de ce que contient la loi et des possibilités qu'elle offre dans leur quotidien et transformer les situations vécues pour aller vers plus d'équilibre et tendre à l'effectivité du principe constitutionnel d'Égalité.

TRAVAILLER par des programmes simples et des actions concrètes sur les discriminations à l'emploi des femmes et sur celles générées par le sentiment d'insécurité. Prendre en compte les difficultés quotidiennes pour inverser les tendances.

LAÏCITÉ

SENSIBILISER à la laïcité sous l'angle du vivre-ensemble et désamorcer le sentiment de discrimination qui s'y attache.

CONSTRUIRE le schéma de formation à la laïcité et son contenu en tenant compte des imprécisions dans la compréhension de la loi et des valeurs qu'elle protège.

EXPLIQUER la laïcité au-delà des réseaux de professionnels car les femmes sont un des vecteurs incontournables dans l'éducation et la transmission des valeurs aux nouvelles générations.



Références juridiques

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948
Constitution du 4 octobre 1958 intégrant le préambule de la constitution du 27 octobre 1946
Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes
Code pénal en vigueur

Références données démographiques :

Insee Dossier Pays de la Loire n° 3 - Mars 2017 : Les quartiers de la politique de la ville au sein de leur agglomération.
Insee, Dossier complet Intercommunalité - Métropole de Nantes Métropole (244400404)

Références sociologiques :

Pierre CAM, Rapport d'analyse de l'enquête Égalité et citoyenneté des femmes, 2017

En 1791, Olympe de Gouges rédige la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne en réponse à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Ce texte juridique est adressé à Marie-Antoinette au moment où la Constitution est présentée à Louis XVI.

Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne de 1791

- Extraits

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent à être constituées en Assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaltérables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration constamment présente à tous les membres du corps social leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, des bonnes mœurs et au bonheur de tous. En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage dans les souffrances maternelles reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de la femme et de la citoyenne :

Art. 1^{er}. La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la femme et de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la prospérité, la sûreté et surtout la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la femme et de l'homme ; nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

Art. 5. Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société ; tout ce qui n'est pas défendu par ces lois sages et divines ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

Art. 6. La loi doit être l'expression de la volonté générale : toutes les citoyennes et citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation ; elle doit être la même pour tous ; toutes les citoyennes et citoyens étant égaux à ses yeux doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents. [...]

Tissé
Métisse

L'ASSOCIATION

Association Tissé Métisse
15 D boulevard Jean Moulin CS 30511 - 44105 Nantes cedex 4
Tél 02 51 84 25 80 / direction@tisse-metisse.org
www.tisse-metisse.org

Association Loi 1901 - N° SIRET 450 569 264 00028 / Code APE 9499Z
Association agréée Jeunesse et Education Populaire sous le numéro : 44-07-07